

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 45/25

**Demande d'un crédit de CHF 700'500.- (TTC)
pour la réfection et la déviation du collecteur
E.U. communal entre le Chemin du Bois-Neuf
et le Chemin des Vignes.**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. BERNARD HENRIOUX

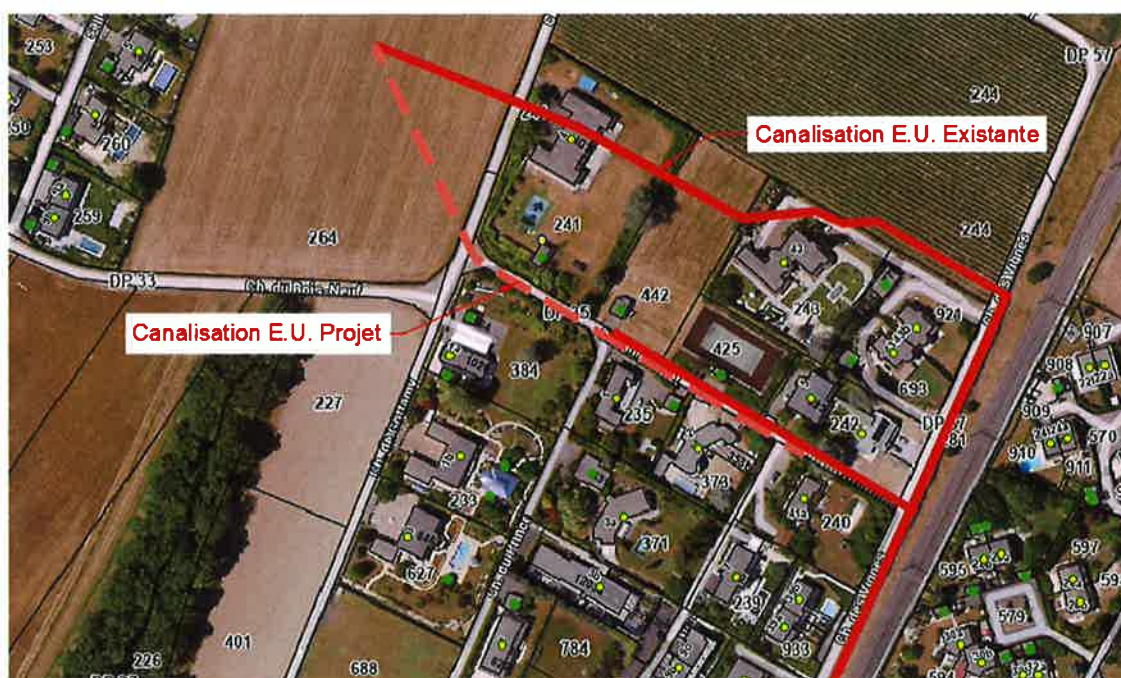
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration du réseau communal d'assainissement, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection et l'amélioration du réseau destiné à l'évacuation des eaux usées provenant du quartier de Bel-Air.

En effet, les investigations réalisées dans le cadre du programme d'entretien et de surveillance du réseau d'assainissement communal ont mis en évidence plusieurs dégradations notables sur le collecteur d'eaux usées situé entre le chemin du Bois-Neuf et le chemin des Vignes.

De plus, la canalisation existante passe actuellement sous un bâtiment (parcelle n° 241) et dans les jardins privés situés en aval ce qui est problématique du point de vue de l'entretien et présente un risque non négligeable en cas de problème sur ce tronçon de canalisation. Pour rappel, l'ensemble des eaux usées du quartier de Bel-Air transitent par cette canalisation ce qui représente environ 90 parcelles et 110 bâtiments.



Plan de situation général du tronçon concerné

2. Etat existant

Les inspections réalisées par caméra et les relevés de terrain ont révélé les problèmes suivants :

- Fissures et déformations sur plusieurs sections du collecteur EU existant.
- Présence de racines importantes ayant pénétré les joints de la canalisation, compromettant son étanchéité.
- Absence de pente suffisante pour garantir un écoulement optimal.

Du point de vue administratif la canalisation existante passe dans 4 propriétés privées (ainsi que sous une villa et divers aménagements) situées côté Nyon du Chemin du Bochet et elle fait l'objet d'une servitude de passage et d'entretien en faveur de la Commune qui ne correspond plus au tracé réel de ce collecteur.

Cette canalisation est constituée de tuyaux béton d'un diamètre compris entre 30 et 40 cm et a une longueur totale d'environ 300 mètres dont 55 mètres en surface agricole (parcelle n° 264).

3. Description du projet

L'objectif de ce projet est de procéder à la réfection de la canalisation existante tout en améliorant son tracé afin de faciliter à l'avenir son entretien raison pour laquelle il est prévu de modifier son tracé afin de le faire passer non plus chez des privés mais par le Domaine Public (DP) du Chemin de Bochet.

Le choix de déplacer le tracé de la partie située en zone agricole est dicté par un souci d'économie (éviter de travailler sous le Chemin du Bois-Neuf sur une grande longueur) et par des considérations techniques (amélioration de la pente du collecteur).

Les travaux projetés sont les suivants :

- Déviation du collecteur EU en créant un nouveau tracé assurant une pente optimale et un accès public sur la plus longue partie du tracé.
- Réfection complète du revêtement bitumineux et des escaliers du Chemin du Bochet.
- Démantèlement du collecteur EU existant dans la surface agricole classée en surface d'assolement (SDA) et remise en état de la zone agricole.
- Pose d'attentes pour les E.U. et les E.C. en limite de DP pour les futures constructions prévues le long du Chemin du Bochet.

L'éclairage public a fait l'objet d'une évaluation en collaboration avec le projet de modernisation en cours au niveau de la Commune. Il a donc été décidé de procéder au remplacement de l'éclairage actuel qui est composé de trois luminaires « hauts » par sept candélabres plus petits et donc mieux adaptés à ce chemin.

L'ensemble des parcelles riveraines ont fait (où feront) l'objet d'un contrôle de leur raccordements E.U. et E.C. afin de s'assurer qu'elles sont raccordées selon les règles du séparatif.

Dans le cadre de ce projet les gestionnaires des autres réseaux présents dans ce secteur (Romande Energie, Swisscom, TRN et les S.I. de Nyon) ont été informés de ce projet et invités à procéder aux travaux nécessaires sur leurs réseaux.

Les Services Industriels de Nyon (SIN) ont fait part de leur intérêt à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie. Ces travaux ont été intégrés à la soumission de génie-civil (mais évidemment pas à ce préavis). Il s'agit de.

- Poser une nouvelle conduite d'eau potable en remplacement de l'ancienne canalisation en fonte sur environ 70 mètres dans la partie basse du Chemin du Bochet.
- Ajout d'une borne hydrante pour renforcer la défense incendie dans le secteur.

Les points ci-dessus sont reportés sur le plan CR24 654 – PRJ 11 daté du 28 mai 2025

4. Démarches administratives

Dans le cadre de cette étude il a été nécessaire d'obtenir l'accord préalable des Services du Canton afin de pouvoir poser une nouvelle canalisation dans une parcelle agricole ce qui a été accepté à la condition de démolir complètement la canalisation devenue inutile.

La pose d'une nouvelle canalisation ainsi que la modification du tracé nécessitent une mise à l'enquête publique de 30 jours selon la procédure CAMAC.

Compte tenu de la construction de cette nouvelle canalisation il a été convenu avec les propriétaires des parcelles privées concernées par le passage de la canalisation actuelle que la servitude sera modifiée afin qu'elle devienne privée et que la Commune ne soit plus tenue de procéder à son entretien. A noter que la modification d'une servitude en faveur de la Commune peut également devoir être mise à l'enquête publique.

5. Coût des travaux

Les travaux proposés ont fait l'objet de demandes d'offres à trois entreprises selon la procédure sur invitation. Les entreprises suivantes ont répondu à nos demandes :

- GIRARDI SA
- SCRASA SA
- PERRIN FRERES SA (qui a rendu la meilleure offre)

Le budget ci-dessous est basé sur la meilleure offre reçue. A savoir :

Travaux de génie civil.	CHF	490'000.00
Mise à niveau de l'éclairage public	CHF	24'000.00
Travaux paysagers et agricoles	CHF	10'000.00
Investigations préliminaires (tests HAP)	CHF	2'500.00
Honoraires d'ingénieur pour phase d'étude.	CHF	24'000.00
Honoraires d'ingénieur pour phase d'exécution (plans, exécution, direction de travaux et mise en service).	CHF	40'000.00
Honoraires géomètre pour autorisations, mise à jour de la couverture du sol et inscription des servitudes.	CHF	7'500.00
Divers et imprévus (10%)		50'000.00
Total des travaux HT	CHF	648'000.00
TVA 8.1%	CHF	52'488.00
Total des travaux TTC (arrondi)	CHF	700'500.00

Remarques :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de plans d'exécution et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires à leur exécution.

6. Financement

Cette charge sera financée par un emprunt à court ou moyen terme.

Ce montant sera porté sur le compte 1403.00 collecteur d'égouts (mises en séparatif). Ce dernier est un compte fermé ; la TVA sera récupérée auprès de l'AFC à Berne.

La dette est actuellement de CHF 2'500'000.-.

7. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, il est nécessaire d'entreprendre la réfection et la déviation du collecteur E.U. communal entre le Chemin du Bois-Neuf et le Chemin des Vignes pour un montant de CHF 700'500.- (TTC avec 8.1% de TVA),

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 45/25 relatif à la demande d'un crédit de CHF 700'500.- (TTC) ;
Ouïs les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 700'500.- TTC pour la déviation du collecteur.
2. de porter le montant de CHF 648'000.- HT, en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif),
3. d'amortir cette somme sur 30 ans, soit CHF 648'000.- HT sur 40 ans, soit CHF 16'200.- par année, sur le compte Traitement des eaux usées 72000.3300.00.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans par la Municipalité dans sa séance du 28.07.2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 15.09.2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 Robert Middleton		 Pascaline Keller